



Cdd de remplacement départ en retraite

Par **Leila33**, le **03/12/2012** à **11:01**

Bonjour , je suis cdd depuis 16 mois mon contrat est un remplacement d un salarié parti a la retraite. Il est stipulé sur mon contrat que le poste sera supprime dans 2 ans ce qui veut dire que je peut être présent 24 mois ds la société. Sauf que mon employeur met fin à mon contrat le 31 décembre 2012 ce qui fait 16 mois ... Est il légale de ne pas me prolonger jusqu'au 24eme mois ? Merci pour votre réponse

Par **pat76**, le **04/12/2012** à **16:41**

Bonjour

Si vous remplacez une personne qui ne fait plus partie de la société, le CDD n'a pas lieu d'être et vous devriez être en CDI.

Je vous conseille de prendre votre contrat, vos bulletins de salaire et d'aller expliquer la situation à l'inspection du travail.

je pense que le conseil qui vous sera donné, c'est que vous pourrez saisir le Bureau de Jugement du Conseil de Prud'hommes pour faire requalifier votre CDD en CDI.

Par **Leila33**, le **04/12/2012** à **17:54**

Merci pour votre réponse je me rapprocher de l'inspection en effet on ma confirme qu il etait

ds illégalité merci